

PÔLE RURAL

Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen

Séminaire 2019 – 2020

Responsables : Philippe MADELINE et Jean-Marc MORICEAU

Séance du 8 octobre 2020

Claire ARAGAU

Maître de conférences en Géographie à l'Université de Paris Ouest, Nanterre-la Défense

« Du périurbain aux campagnes urbaines: habiter autrement la métropole »

Compte rendu réalisé par Jaël Mokienko, étudiante en Master 2 de géographie spécialité « Ruralités en transition »

Les travaux de Claire ARAGAU, au sein du laboratoire Mosaïques (UMR LAVUE), portent sur le périurbain que certains, aujourd'hui, souhaitent renommer « campagnes urbaines » pour ne plus évoquer un espace sous domination des villes mais l'appréhender pour lui-même.

« Le périurbain » a longtemps été étudié par les chercheurs en géographie et sociologie urbaines, ce qui a pu en donner une image biaisée. Mais des chercheurs ruralistes, tels Philippe MADELINE ou Monique POULOT, qui a rédigé un article intitulé « Les territoires périurbains : fin de partie pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? », ont mis en lumière la ruralité de ces espaces périurbains. C'est sous cet angle que C. ARAGAU a décidé de les étudier, en y entrant par :

- la question agricole, notamment en regardant de quelle manière les enveloppes foncières peuvent être comprises et appréhendées par le projet urbain,
- la reconnaissance d'une diversité des paysages, illustrée par 2 photos montrant, d'une part le parcellaire en lanières du Comtat Venaissin conçu pour protéger le maraîchage du Mistral, et d'autre part les paysages d'openfield de la plaine de Jouars-Pontchartrain, à l'ouest de l'Île-de-France, avec un habitat groupé et de grandes enveloppes agricoles dédiées à la culture céréalière,
- la question de l'accessibilité aux équipements et services, de la disparition des petits commerces, des problématiques de désert médical ou culturel, toutes préoccupations qui sont une réalité au quotidien en Seine et Marne et dans certains espaces des Yvelines, comme elles le sont pour les habitants d'un monde rural plus éloigné des villes.

Un autre élément de contexte souligne la pertinence de l'approche ruraliste : contrairement à ce que pouvait laisser penser le dernier découpage de l'INSEE par aires urbaines, le rural ne se cantonne pas aux zones blanches, hors de l'influence des pôles. En 2014 on comptait 21 605 communes rurales sur les 24 065 communes composant les couronnes des aires urbaines, soit 12 millions de personnes sur un total de 19,5 millions. L'approche ruraliste a donc bien toute sa légitimité pour étudier la façon dont ces habitants vivent ces espaces et la manière dont les politiques peuvent y être conduites.

Initialement le périurbain était pensé comme un état transitoire, comme un espace voué à être rattrapé par la ville. Aujourd'hui on se demande si l'état de périurbain n'est pas en train de se consolider « *en faisant campagne, en faisant rural* ». Le rural semble en passe de devenir une catégorie sociale et non plus seulement une catégorie spatiale. En effet la 2nde génération s'ancre parfois dans ce périurbain, qui lui offre diverses aménités et qui se développe aujourd'hui selon un nouveau modèle, qui n'est plus celui du couple bi-actif avec enfants. Avec les transformations de la société, le vieillissement des premiers habitants, le phénomène des décohabitations et les prescriptions de la loi SRU promulguée en 2000, les petites communes rurales du périurbain ont commencé à proposer elles aussi du logement social. Ce qui ne s'est pas fait sans remous mais ce qui a permis de répondre aux besoins des populations qui travaillent désormais dans ces espaces : petits artisans du bâtiment, boulangers ou actifs relevant des services à la personne par exemple. Et progressivement les opérateurs immobiliers ont appris à travailler à partir du patrimoine rural : des longères et des fermes ont

été transformées en logements ou en équipements publics (écoles), des silos à blé ont été reconvertis en lieux culturels etc.

Par ailleurs l'étude des mobilités du quotidien hors travail et hors études fait émerger une armature urbaine secondaire, qui structure le fonctionnement métropolitain. Car selon C. ARAGAU, « *il n'est plus possible que la métropole fonctionne comme un aspirateur central en matière de services et d'équipements* », il faut des relais. Et des bourgs qui s'étaient endormis se réveillent : on observe soit un ralentissement de la fermeture des petits commerces soit même l'ouverture de nouveaux commerces, services et équipements, avec parfois l'installation de professionnels de santé spécialisés, tels que des pédopsychiatres, des ostéopathes etc., en réponse au renouvellement du profil des habitants.

Habiter ces campagnes urbaines c'est aussi habiter dans des espaces alimentaires. Les périurbains n'habitent plus seulement dans une campagne décor mais également dans une campagne nourricière et (re)découvrent le difficile métier d'agriculteur. C'est ainsi qu'en l'Île-de-France l'élevage revient progressivement et que la poule de Houdan, par exemple, retrouve ses lettres de noblesse en tant que produit caractéristique d'un territoire auquel ses habitants peuvent se référer. La montée en puissance des circuits courts en est l'exemple le plus significatif.

Ces campagnes urbaines sont aussi des supports d'espaces publics, où se réactive une forme de communauté rurale, villageoise, autour de places enherbées, de fêtes de village, de vide-greniers, de grands festivals qui s'approprient des champs prêtés par des agriculteurs, de l'émergence d'un tourisme ordinaire, avec des balades ou des circuits de randonnées qui étaient délaissés depuis les années 1960. Des espaces publics fréquentés par les retraités qui font vivre le périurbain avec d'autres temporalités que celle des navettes domicile-travail, alors qu'on pensait qu'il serait difficile de vieillir sur place. Selon C. ARAGAU, « *dans cette autre ville, autre campagne, on a des formes d'émancipation périurbaine qui passe par la ruralité* ». Dans ce qu'elle et d'autres chercheurs appellent « le périurbain mûr », on observe que la densification se fait dans les dents creuses, en continuité des villages. Ce qui n'empêche pas qu'il y ait encore des formes, dans les Yvelines ou le Val d'Oise, d'étalement par grands blocs qui mangent le parcellaire agricole.

Pour contrôler les modalités d'expansion de leur territoire les élus devraient avoir des politiques anticipatives d'acquisition du foncier, ce qui leur permettrait notamment de choisir, dans les zones d'activité, les enseignes qui ne feront pas de tort à leurs petits commerces de centre-ville et de mixer les activités économiques et du logement. Mais la dernière loi territoriale a augmenté la taille des intercommunalités qui sont aujourd'hui amenées à gérer des enveloppes foncières extrêmement conséquentes, ce qui risque de noyer le foncier rural dans des logiques de gouvernance urbaine. Il y a désormais beaucoup plus de communautés d'agglomération que de communautés de communes, alors que l'on sait que ce sont elles qui sont les plus proches des réalités rurales.

Par ailleurs, il existe des usages contradictoires sur les zonages d'urbanisme définis. Ainsi, pour redorer leur image, certaines enseignes veulent installer des agriculteurs à proximité de leurs surfaces de vente, sur des terrains classés AU, c'est-à-dire sur du foncier à bâtir. Tandis que dans le même temps de « petites » autorisations limitées de construire sur des zones agricoles sont encore régulièrement accordées et grignotent toujours plus le parcellaire agricole. Sans compter l'existence d'habitats précaires qui se font permanents sur ces terres. Un autre obstacle à la maîtrise du foncier par la puissance publique est la multipropriété des zones commerciales : les pouvoirs publics n'ont pas la force financière pour les racheter et donc en maîtriser l'utilisation.

En conclusion C. ARAGAU liste les grands points à retenir de son intervention :

- La consolidation indéniable de polarités secondaires, indispensables au fonctionnement des métropoles ;
- La question de la soutenabilité de la ville dense : les densités plus faibles du périurbain ne pourraient-elles pas proposer un autre modèle de ville et mieux répondre à certaines attentes citoyennes ?
- La persistance du pavillonnaire, qui nourrit toujours les aspirations des habitants et les appétits des promoteurs

Selon elle le périurbain, et plus particulièrement le périurbain ancien, où l'on a dépassé cette dépendance à la ville centre, est un laboratoire d'expérimentation pour une autre ville, une autre campagne, qui permet de réinventer quelque chose. Le rural devient une véritable catégorie de sens, une catégorie sociale, qui va largement participer à un après-périurbain pour lequel elle pense que l'expression campagne urbaine n'est pas

totalement satisfaisante mais qu'elle adopte faute de trouver mieux aujourd'hui pour décrire cet espace qui s'autonomise hors des agglomérations centrales.

Discussion

P. MADELINE remercie C. ARAGAU pour cette fresque très complète de la périurbanisation sur plusieurs décennies et ses évolutions récentes. Il pose ensuite une première question portant sur l'encadrement de ces « nouvelles activités villageoises » à l'échelle des intercommunalités. La seconde question porte sur la mise en œuvre possible de la loi promulguée en juillet dernier sur l'artificialisation zéro qui devrait intensifier le recyclage du bâti ancien : quelles sont les conditions d'une application stricte de cette directive ?

A la première question, C. ARAGAU répond qu'on a vraiment vu le rôle et la force du politique dans les trajectoires territoriales des espaces périurbains. Ainsi, les maires ayant réussi à proposer un projet global de territoire portant à la fois sur le logement, les commerces, les mobilités etc. ont pu faire comprendre à leurs administrés que la construction de logements sociaux permettait de renouveler la population, de faire en sorte que l'école ne ferme pas, que les petits commerces de proximité puissent continuer à vivre etc. Certaines équipes municipales peuvent donc vraiment soutenir l'autonomisation des espaces périurbains.

Pour ce qui est de la loi sur l'artificialisation zéro, elle espère qu'elle pourra effectivement s'appliquer mais remarque un phénomène nouveau : des agences se développent pour compenser de grands projets d'infrastructures, soit au moment où le projet se réalise, soit en se constituant d'ores et déjà des « banques foncières » en vue d'une opération future. La question qui se pose alors est celle-ci : que fait-on de ces espaces immobilisés ? Proposera-t-on par exemple un bail d'un an à un agriculteur, comme cela se fait déjà parfois ? Ce qui empêche tout investissement ?

JM. MORICEAU remercie également C. ARAGAU pour son intervention au cours de laquelle il a noté un retour aux sources possible, avec l'exemple de la poule de Houdan qui, après une période de déclin au 20^{ème} siècle, fait ressurgir aujourd'hui des infrastructures et des commerces spécialisés. Il s'interroge donc sur la démographie et la sociologie de ces populations qui sont demandeuses d'un certain nombre d'aménagements, de services etc.

C. ARAGAU répond que la population a beaucoup changé et qu'une communauté villageoise est en train de réapparaître sous l'effet de l'accueil de classes d'âge qui étaient un peu écartées du périurbain : les jeunes actifs, via les logements sociaux, et les retraités qui finalement restent dans ces espaces. Cette communauté renouvelée va prendre part aux décisions municipales, avec des besoins et des attentes différentes qui vont faire émerger un projet de territoire développant les activités du quotidien. Et pour ce qui est de la sociologie, certains secteurs rassemblant davantage de commodités et d'aménités urbaines vont proposer des logements à des coûts un peu plus importants, qui drainent alors une population de cadres. Grâce à leur présence, les populations plus modestes vont pouvoir bénéficier des services de médecins spécialisés qui ne se seraient pas installés ici sans la présence de la population plus aisée des cadres.

A la question posée par Paul LEMAIGNAN sur le rôle des intercommunalités sur le maintien des services, C. ARAGAU explique que certaines communautés de communes s'étaient organisées, avant que la loi NOTRe ne se mette en place, pour répondre à ses critères et ainsi rester communauté de communes. Ce qui leur a permis de continuer à « penser ruralités » en dispersant leurs centralités par exemple. Un élu de la communauté de communes du pays houdanais a ainsi proposé qu'aucun habitant ne se trouve à plus de 6 minutes d'un centre d'accueil pour le périscolaire. Même chose concernant la production de logements sociaux : certaines communautés de communes proposent une enveloppe d'une bonne centaine de logements à réaliser sur un temps ramassé mais dans différents espaces.

Laura PAUCHARD pose une dernière questions les emplois des espaces périurbains. Claire ARAGAU confirme les changements de types d'emplois dans de grands pôles secondaires. Elle renvoie aux travaux de Lionel Rougé et Séverine Bonnin-Oliveira. Les changements repérés entraînent la réorganisation de la mobilité de banlieue à banlieue, de grande couronne à grande couronne. La réflexion sur le transport est prise en main par des intercommunalités, avec des formes de transport à la demande pour des rabattements vers des gares.